

**RAPPORT N° 03/3-45  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS  
PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES OPERATIONNELLES  
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU PPER**

La Commune de SAINT-DENIS a confié en date du 23 août 2000 un mandat d'études à la SODIAC en vue de réaliser les études préliminaires d'un endiguement sur le lit de la Rivière SAINT-DENIS.

En effet, la quasi totalité des zones urbanisées dans le quartier Bas de la Rivière ainsi d'ailleurs qu'en Quai Ouest se situe en zone inondable et est classé au PPRI en aléas moyens ou forts.

Aujourd'hui les études préliminaires sont terminées et le bureau d'études a élaboré trois scénarii.

Nous proposons de passer maintenant en phase opérationnelle, la première étape étant la dépose d'un dossier de financement des études opérationnelles, soit :

- la maîtrise d'œuvre,
- les études géotechniques,
- des relevés complémentaires de géomètre,
- le Coordonnateur sécurité
- les dossiers d'enquête publique et loi sur l'eau
- ainsi que les honoraires du mandataire,

Ces études sont financées à hauteur de 70 % au titre du PPER.

Le plan de financement est le suivant :

**Coût prévisionnel des études HT.....994 000 €**

**Financement PPER 70%**

Subvention Europe 55 % ..... 546 700 €  
Subvention Etat / Région 15 % ..... 149 100 €

**Participation Communale HT 30 % ..... 298 200 €**

Auquel il faut ajouter à charge de la commune 84 490 € de TVA.

## RAPPORT N° 03/3-45

Par conséquent je vous demande :

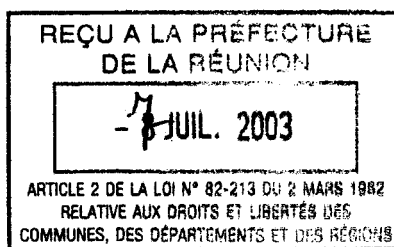
- D'approuver le lancement des études opérationnelles nécessaires à la réalisation de l'endiguement de la Rivière SAINT-DENIS.
- De m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'inscription de cette opération estimée en études à 994 000 € HT soit 1 078 490 € TTC au programme pluriannuel 2003 d'endiguement des ravines.
- D'adopter le plan de financement ci-dessus.
- De m'autoriser à solliciter auprès des instances régionales l'attribution de la subvention correspondante.
- D'engager la commune à inscrire à son budget le montant total de l'opération.
- De m'autoriser à engager les études opérationnelles et de signer toutes pièces s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-45  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS  
PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES OPERATIONNELLES  
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU PPER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-45 présenté par le Maire au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe des études opérationnelles à poursuivre en vue de la réalisation de l'endiguement de la Rivière SAINT-DENIS.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'inscription de cette opération, estimée pour les études opérationnelles à 994 000 € HT, au Programme Pluriannuel 2003 d'Endiguement des ravines (PPER).

**ARTICLE 3**

Adopte le plan de financement des études suivant :

|                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| Subvention Europe        | 55 % - 546 700 € HT. |
| Subvention Etat / Région | 15 % - 149 100 € HT. |
| Participation Communale  | 30 % - 298 200 € HT. |

**DELIBERATION N° 03/3-45**

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter auprès des instances régionales l'attribution de la subvention correspondante.

**ARTICLE 5**

S'engage à inscrire au budget de la Commune le montant total des études soit 994 000 € HT soit 1 078 490 € TTC.

**ARTICLE 6**

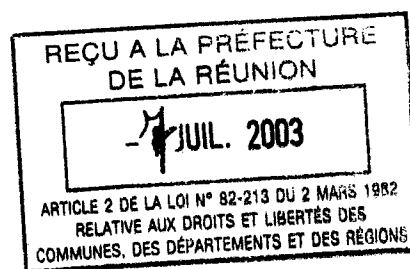
Autorise le Maire à engager les études et signer toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

**POUR LE MAIRE ABSENT**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint





Direction des Réseaux

## ENDIGUEMENT RIVIERE ST DENIS

### PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

Enveloppe prévisionnelle des travaux

11 500 000 € TTC

| DEPENSES                                  | MONTANT HT       |
|---|------------------|
| Maitrise d'œuvre ( AVP à ACT)             | 575 000          |
| Géomètre                                  | 15 000           |
| Géotechnicien                             | 35 000           |
| Dossier enquête publique et loi sur l'eau | 45 000           |
| CSPS                                      | 106 000          |
| Révision                                  | 135 000          |
| Frais divers                              | 8 000            |
| Honoraires Mandataire                     | 75 000           |
| <b>Total HT</b>                           | <b>994 000</b>   |
| <b>Total TTC</b>                          | <b>1 078 490</b> |

| FINANCEMENT                    | MONTANT HT       |
|--------------------------------|------------------|
| <b>Financement PPER</b>        | <b>695 800</b>   |
| Europe 55%                     | 546 700          |
| Etat / Région 15%              | 149 100          |
| <b>Participation communale</b> | <b>382 690</b>   |
| Part communale 30 %            | 298 200          |
| TVA a payer par commune        | 84 490           |
| <b>TOTAL TTC</b>               | <b>1 078 490</b> |